SEJOUR SKI – PORT DU CASQUE

Informations :

- Taille de l'enfant : . . . . . .
- Pointure de l'enfant : . . . . . .

Port du casque de ski :

Dans un souci de sécurité sur les piste, l'Association Loisirs Enfance et Jeunesse met à disposition des jeunes et des enfants participant au séjour, des casques de ski qui seront obligatoires pour chacun sauf autorisation contraire des parents ou du responsable légal.

Les participants peuvent emporter leurs casques personnels s'ils le désirent.

Merci de compléter l'autorisation ci-dessous.

Le Directeur du CLSH[1]
Eric SAUR

Autorisation :

Je soussigné(e) . . . . . , parent ou responsable légal[2] de l'enfant . . . . . participant au séjour de ski du 3 au 7 mars 2014 à Ascou-Pailhères, autorise celui-ci :

☐ à mettre un casque de ski de l'association

☐ à mettre son casque de ski personnel

☐ **A NE PAS METTRE DE CASQUE DE SKI** (en cas d'accident, la responsabilité de l'Association Loisirs Enfance et Jeunesse ne pourra être engagée)

A . . . . . .
Le . . . . . .

Signature :

[1] CLSH : Centre de Loisirs Sans Hébergement
[2] Rayer la mention inutile